



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 5 mars 2018 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

---

Sont présents :           MM   André Chouinard, maire  
  Alain Malenfant, conseiller 1  
  Jean-Marc Michaud, conseiller 2  
  Mario Poitras, conseiller 3  
  Frédéric Lagacé, conseiller 5  
  Daniel Caron, conseiller 6

Est absent :               M.     Rémi Caron, conseiller 4

Les membres présents forment le quorum sous la présidence d'André Chouinard, maire.

Michel Barrière, directeur général est aussi présent.

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

#### RÉSOLUTION N° 2018-03-051

##### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Alain Malenfant, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2018-03-052

##### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2018

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2018-03-053

##### APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu que les comptes totalisant 159 225.50 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 03-2018 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

### RÉSOLUTION N° 2018-03-054

#### ADOPTION DU TABLEAU DE BORD — SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES — PROTECTION INCENDIE

Considérant que les membres du conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec ont pris connaissance du rapport annuel 2017 en sécurité incendie appelé Tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata.

Sur la proposition de Frédéric Lagacé, il est résolu que le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Saint-Michel-du-Squatec soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### RÉSOLUTION N° 2018-03-055

#### DÉLÉGATION D'AUTORITÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu de nommer Michel Barrière pour représenter la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, et d'autoriser M. le Maire, André Chouinard et le conseiller Alain Malenfant à signer le document de délégation d'autorité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 357

#### RÈGLEMENT N° 357 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC

Considérant que l'article 433.1 du Code Municipal du Québec qui prévoit qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

Considérant que ce règlement doit prévoir une publication sur Internet;

Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 février 2018;

Considérant qu' un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 février 2018;

En conséquence, le conseil décrète ce qui suit :

#### ARTICLE 1 : AVIS PUBLICS ASSUJETTIS

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

#### ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les avis publics visés à l'article 1 seront, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, uniquement publiés de la manière suivante :

- Sur le site Internet de la Municipalité
- Par affichage au bureau de la Municipalité

### **ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

#### RÉSOLUTION N° 2018-03-056

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 357 – RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'adopter le règlement n° 357 portant sur les modalités de publication des avis publics

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION NO 2018-03-057

#### EMBAUCHE DE MME CHANTAL PELLETIER SUR LE POSTE DE JARDINIER TEMPORAIRE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'embaucher Mme Chantal Pelletier sur le poste de jardinier à temps partiel (350 heures) pour la saison estivale au tarif horaire de 15.50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION NO 2018-03-058

#### OCTROI D'UN MANDAT EN INGÉNIERIE À LA FIRME STANTEC

Attendu que la proposition de la firme d'ingénieur conseil Stantec a obtenu le premier rang lors de l'appel de proposition tarifaire pour l'exercice 2018;

Attendu que la résolution 2018-02-048 stipule que la Municipalité doit faire appel aux firmes d'ingénieur dans l'ordre attribué par le comité de sélection pour ses besoins en génie-conseil;

Attendu que le service des travaux public veut faire appel à des services de génie-conseil pour planifier les projets et réaliser les devis des travaux suivants :

- Remplacement de conduite d'eau potable – rue du Centre
- Réfection de la surface asphaltée des rangs 1 & 2 Est
- Étude préliminaire pour améliorer le chemin des Chalets
- Planification des autres projets

Il est proposé par Mario Poitras, d'octroyer un contrat de 10 000 \$ (plus taxes) à la firme Stantec, aux conditions tarifaires soumises par la firme dans son offre du 09 février 2018, pour fournir l'assistance technique nécessaire au démarrage de ces projets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION NO 2018-03-059

#### PARTICIPATION AU PROJET D'AMÉLIORATION DES PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

Attendu que l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) sollicite la participation des municipalités à un projet (Projet Parc-o-mètre) visant à inventorier et améliorer les équipements récréatifs;

Attendu que le projet ne comporte aucune obligation financière pour la Municipalité et que le logiciel Parc-o-mètre sera mis à disposition des municipalités participantes gratuitement;

Attendu que le projet permettra d'évaluer les installations récréatives et sportives de la municipalité en dressant un portrait de leurs forces et faiblesses ;

Attendu que l'URLS dispose de 2 employés certifiés Inspecteur canadien en aires de jeux et que cette expertise permettra d'encadrer la démarche;

Il est proposé par Alain Malenfant, que Saint-Michel-du-Squatec participe au projet et que Carole Morneau soit désignée pour participer au projet et suivre la formation sur le logiciel Parc-o-mètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-03-060

SOUTIEN FINANCIER À LA MAISON DE LA FAMILLE DU TÉMISCOUATA INC.

Il est proposé par Frédéric Lagacé qu'une subvention de 100\$ soit octroyée à la Maison de la Famille du Témiscouata pour l'achat de livres afin de promouvoir la lecture chez les enfants de 0 à 12 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-03-061

APPUI AU CERCLE DE FERMÈRES SQUATEC POUR LE PROJET D'ACHAT D'UN MÉTIER À TISSER

Il est proposé par Mario Poitras, que Saint-Michel-du-Squatec appui le projet d'acquisition d'un métier pour le Cercle de Fermières Squatec. La contribution financière de la Municipalité sera déterminée par le conseil ultérieurement lorsque le montage financier du projet sera plus avancé et que la contribution des autres partenaires sera connue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-03-062

NOMINATION D'ANDRÉ CHOUINARD - MAIRE ET DE MICHEL BARRIÈRE – DIRECTEUR DÉNÉRAL POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE ET DES LACS.

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de désigner André Chouinard, maire, et Michel Barrière, directeur général, pour représenter la Municipalité auprès de la Commission scolaire du Fleuve et des Lacs en vue de signer une lettre d'entente quant à l'utilisation de leur terrain sur lequel sont construites les installations récréatives appartenant à la Municipalité et pour lesquelles une subvention est demandée afin de remplacer l'éclairage par un système plus performant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Point 15- Appui à Témiscouata-sur-le-Lac pour son projet d'acquisition d'un camion échelle

L'information disponible sur le projet ne permet pas de procéder au vote. Le conseil reviendra sur le sujet lors d'une prochaine séance.

RÉSOLUTION NO 2018-03-063

SOUTIEN À LA JOURNÉE NATIONALE DES CUISINES COLLECTIVES DU HAUT-PAYS 2018

Il est proposé par Alain Malenfant, qu'une commandite au montant de 50\$ soit octroyée aux Cuisines Collectives du Haut-pays pour la tenue de la Journée nationale des Cuisines collectives 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-03-064

PARTICIPATION AU PROJET ACCÈS-LOISIRS

Attendu que le programme Accès-Loisirs est à la recherche de places de loisirs afin de pouvoir les offrir à des personnes vivant en situation de faible revenu;

Attendu que le conseil souhaite contribuer au programme et favoriser l'accès de son camp de jour à une famille de son territoire;

Il est proposé par Daniel Caron, que Saint-Michel-du-Squatec offre une place pour un ou deux enfants d'une même famille à son camp de jour de l'été 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-03-065

APPUI AU MORATOIRE SUR LA FERMETURE DES POINTS DE SERVICES DE DESJARDINS AU TÉMISCOUATA

Attendu que la caisse des Lacs de Témiscouata a fait part de sa décision de fermer le comptoir-caisse de Biencourt;

Attendu que les fermetures de points de services contribuent à la dévitalisation des villages et que tous les comptoirs-caisses de notre MRC sont sujets à disparaître à plus ou moins long-terme;

Il est proposé par Frédéric Lagacé :

Que le conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec demande au conseil d'administration de la caisse des Lacs de Témiscouata de sursoir à sa décision de fermeture de la caisse de Biencourt prévue pour le 9 mars 2018;

Qu'un délai d'un an soit accordé afin d'analyser toutes les alternatives possibles;

Qu'un comité constitué d'intervenants chevronnés sélectionnés par le milieu puisse analyser dans la prochaine année toutes les alternatives, tenant et aboutissement, pour faire sur notre territoire « une institution financière proche des besoins de sa population ».

Le conseiller no 2, Jean-Marc Michaud, fait part de son intérêt et se retire de la discussion.

Adoptée à la majorité des voix (4 pour, 1 abstention).

Alain Malenfant : pour  
Frédéric Lagacé : pour  
Jean-Marc Michaud : abstention

Daniel Caron : pour  
Mario Poitras : pour

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – FÉVRIER 2018

Le directeur général fait état des réservations des chalets au camping pour le mois de janvier 2018. Il y a eu 24 nuitées.

---

*Je, Michel Barrière, directeur général certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

*Directeur général*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20:40.

*En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Maire*

---

*Directeur général*